

# Droits de post-résidence: Vers des études supérieures accessibles

## Introduction

Beaucoup d'étudiantes et étudiants ont de la difficulté à entreprendre des études supérieures ou à les terminer à cause de l'importance des droits de scolarité. La dette moyenne de 25,000 \$ des étudiantes et étudiants à la fin d'un programme de premier cycle de quatre ans en incite un bon nombre à renoncer à s'inscrire aux études supérieures. Ceux et celles qui décident quand même d'y aller invoqueront en premier lieu les difficultés financières pour expliquer pourquoi il leur aura fallu plus de temps pour terminer leur programme ou pourquoi elles ou ils ont tout arrêté.<sup>1</sup>

L'élimination des droits de post-résidence dans certains établissements diminue encore plus l'accessibilité des programmes d'études supérieures.

## Qu'est-ce que les droits de post-résidence?

Les «droits de post-résidence» sont les droits de scolarité réduits que les étudiantes et étudiants diplômés acquittent après avoir satisfait aux exigences de leurs cours, au cours de l'exécution de leur recherche indépendante et de la rédaction de leur thèse.

Les droits de post-résidence portent des noms différents selon les universités. Des termes comme «soutenance», «permanente», «poursuite», «post-programme», «ré-inscriptions» et «droits additionnels de session» sont synonymes de droits de post-résidence.

## Pourquoi des droits de post-résidence?

Les étudiantes et étudiants diplômés qui travaillent à leur thèse, leur dissertation ou leurs documents de recherche utilisent moins de ressources universitaires. En même temps, au cours de cette phase de leurs études, les étudiantes et étudiants diplômés contribuent beaucoup par leur travail et leur recherche aux fonctions principales d'une université. La diminution des droits est une reconnaissance que les étudiantes et étudiants diplômés principaux représentent un gain net de ressources pour l'établissement.

Surtout, les droits de post-résidence réduisent l'inégalité de l'accès aux études supérieures en les rendant plus accessibles financièrement.

## La perte des droits de post-résidence

Au cours des années 1990, les universités de l'Ontario ont commencé à éliminer les systèmes de droits de post-résidence. Les étudiantes et étudiants diplômés de ces universités qui sont en fin de parcours ont vu leurs droits augmenter de 40% à 60% quand leurs établissements ont éliminé les droits de post-résidence. Aujourd'hui, les droits de scolarité des étudiantes et étudiants diplômés de l'Ontario sont 8 389 \$ par année en moyenne. En comparaison, les droits de scolarité annuels moyen des étudiant-e-s diplômés du Québec, où les droits de post-résidence existent encore, sont 1 927\$.

Si la plupart des universités de l'Ontario ont aboli leurs systèmes de droits de post-résidence, un grand nombre d'universités ailleurs au Canada continuent d'offrir une diminution des droits de scolarité des étudiantes et étudiants diplômés au cours de leur post-résidence.

## Conséquences des droits élevés

### L'accès entravé

Il ressort que les obstacles financiers sont la principale raison pour laquelle les étudiant-e-s du post-secondaire ne poursuivent pas leurs études.<sup>2</sup> Les étudiantes et étudiants du premier cycle qui terminent leur programme avec des dettes excessives sont moins susceptibles d'envisager des études supérieures, particulièrement si cela signifie d'autres dettes.

### Qualité de la recherche

Les difficultés financières affectent également la qualité de la recherche effectuée par les étudiantes et étudiants diplômés. Les étudiantes et étudiants diplômés qui ont des difficultés financières travaillent souvent moins sur le terrain, renoncent à publier et à élaborer des exposés et se pressent pour rédiger leur dissertation plus rapidement. Il y a par conséquent un effet négatif sur la qualité générale de la recherche dans les universités.

## Universités canadiennes avec des droits de post-résidence

University of Alberta  
 University of British Columbia  
 Brock University  
 University of Calgary  
 Concordia University  
 Dalhousie University  
 Lakehead University  
 Laval University  
 University of Manitoba  
 McGill University  
 Memorial University of Newfoundland  
 Université de Montréal  
 University of New Brunswick  
 University of Northern British Columbia  
 University of Prince Edward Island  
 University of Regina  
 University of Saskatchewan  
 Simon Fraser University  
 University of Victoria

## Universités canadiennes avec des droits de scolarité complets pour les étudiant-e-s diplômés en fin de parcours.

Carleton University  
 University of Guelph  
 McMaster University  
 Mount Saint Vincent University  
 Nova Scotia College of Art & Design  
 University of Ottawa  
 Queen's University  
 University of Toronto  
 Trent University  
 University of Waterloo  
 University of Western Ontario  
 Wilfrid Laurier University  
 University of Windsor  
 York University

## Temps requis

Les droits de scolarité élevés forcent des étudiantes et étudiants diplômés à occuper un emploi additionnel à l'extérieur du campus pour payer leurs études, ce qui leur enlève du temps pour leur recherche et prolonge le temps qu'il faut pour terminer leur programme. Les contraintes financières plus lourdes augmentent également le risque que beaucoup d'étudiantes et étudiants diplômés vont abandonner leurs programmes avant de le terminer. Les droits de scolarité élevés ont plus d'incidence sur ceux qui sont moins capables de payer comme les étudiantes et étudiants étrangers, les étudiantes et étudiants handicapés, les parents célibataires, les femmes et les étudiantes et étudiants autochtones.

## Vers des études supérieures accessibles

Beaucoup de membres du corps professoral à la retraite au cours de la prochaine décennie<sup>3</sup>. Pour faire face à cette pénurie possible, les études supérieures seront la clé pour générer de jeunes professeures et professeurs qualifiés. Entre l'évolution du marché du travail vers les industries du savoir et les pénuries prévues de professeures et professeurs, il y aura un besoin de plus de 80 000 étudiantes et étudiants diplômés des programmes de maîtrise et de doctorat avant 2011. Mais le nombre de diplômes d'études supérieures décernés chaque année au Canada n'a pas augmenté depuis le début des années 1990, demeurant régulièrement autour de 40 000 \$ étudiants diplômés<sup>4</sup>.

L'Association des universités et collèges du Canada et l'Association canadienne des études avancées ont établi que le temps requis pour terminer le programme, les subventions aux étudiantes et étudiants diplômés et le renouvellement des professeures et

Tableau 1 : Échantillon d'universités avec des systèmes de droits de post-résidence

Université	Droits de scolarité	Droits de post-résidence	Coût du programme de doctorat de 5 ans aujourd'hui	Réduction
Saskatchewan	5 313\$	1 459\$	14 973\$	73%
Calgary	4 765 \$	1 386\$	13 728\$	71%
Manitoba	4 177\$	674\$	10 376\$	84%

Tableau 2 : Échantillon d'universités sans système de droits de post-résidence

Université	Coût du programme de doctorat de 5 ans avant l'élimination des droits de post-résidence	Coût du programme de doctorat de 5 ans aujourd'hui	Augmentation
Western Ontario	11 205\$	25 475\$	127%
Toronto	7 104\$	27 210\$	283%
Queen's	8 400\$	31 500\$	275%

professeurs étaient leurs principales priorités. Le gouvernement fédéral a établi des objectifs pour encourager et faciliter l'inscription dans les programmes d'études supérieures afin de favoriser l'innovation universitaire et la répartition des chercheuses et chercheurs qualifiés sur le marché du travail du Canada. Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada établi en 2003 était un bon départ pour améliorer l'accès aux études supérieures. Mais les droits de scolarité de la plupart des programmes d'études supérieures continuent de monter en flèche, dépréciant ainsi la valeur des bourses. Le gouvernement fédéral doit rétablir les paiements de transfert aux provinces pour mieux permettre aux gouvernements et aux universités des provinces de réduire tous les droits de scolarité.

La diminution des droits de scolarité faciliterait l'accès à tous les programmes d'études supérieures du Canada et leur taux de maintien.

1. Association canadienne pour les études supérieures. novembre 2004. *L'achèvement des études supérieures dans les universités canadiennes: rapports et recommandations*; Pyke, S.W. et P.M. Sheridan. 1993. "Logistic Regression of Graduate Student Retention", *The Canadian Journal of Higher Education*, Vol.23, No.2.

2. Bowlby, J.W. et K. McMullen. 2002. *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Statistique Canada.

3. Association des universités et collèges du Canada. 2002. *Les universités canadiennes : de solides assises pour l'innovation*.

4. Berkowitz, Peggy. 2003. "Un long périple" *Affaires universitaires*. 13-17.